

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2018 - DOB

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Arlette GRANGE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

Procurations : Madame Isabelle GESTA à Monsieur Philippe CADOR, Monsieur Jean-Luc JOUSSE à Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Thérèse PERUCH à Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL, Madame Jacqueline POL à Monsieur Thierry ANDRAU, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER, Madame Michèle STEFANI à Monsieur Patrick LASSEUBE.

Monsieur Fabrice PLANCHON est élu secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 18 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCES VERBAL DU 29 JANVIER 2018

Monsieur le Maire : comme il vous a été dit dans la note de synthèse, un incident technique a fait que la dernière séance du conseil municipal n'a pas été enregistrée. Par conséquent, c'est le compte-rendu qui fera office de procès-verbal. Avec toutes nos excuses.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : que l'on n'ait pas d'enregistrement c'est une chose mais il y avait un secrétaire de séance, Madame PALAPRAT : est-ce que vous avez pris des notes ou pas ? Est-ce qu'il serait possible d'avoir ses notes comme procès-verbal ? Car là nous n'avons aucune trace, surtout qu'il y a eu pas mal de discussions lors de ce conseil municipal, ça serait bien sinon ça ne sert à rien d'avoir un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : nous allons voir les notes qui ont été prises ; étant donné que l'on sait qu'il y a l'enregistrement, on est beaucoup moins attentif sur la prise de note et du coup ensuite pour retranscrire les propos c'est plus difficile.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui je comprends bien, mais Madame PALAPRAT m'a confirmé qu'à partir de ses notes, on peut déjà avoir une trame car c'est toujours bien d'avoir une trace ; si on peut faire comme cela ça serait mieux.

Monsieur le Maire : on va le regarder, monsieur REY-BETHBEDER.

DELIBERATIONS

18 x 04 - Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2018 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur Jacques TENE : je ne sais pas par quel bout prendre cette présentation puisque l'on est passé sur une présentation d'une partie du compte administratif 2017 et après sur les orientations générales et je n'ai pas tout à fait retrouvé les éléments du document support à notre réunion de ce soir, sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, préalable bien sûr au débat de ce soir. Je voudrais à partir du document qui nous avait été transmis préalablement apporter quelques éclairages par rapport aux éléments incomplets que nous avons pu, quand je dis nous c'est avec mon groupe, détecter. Page 9 et excusez-moi pour l'assemblée, vous soulignez qu'en 2014 les bases fiscales ont subi une variation des taux de 4 %, sur le principe c'est vrai, mais vous oubliez qu'à cette époque la commune a supprimé la colonne de l'imposition pour les administrés

du SIVOM et elle a pris sa part. Je crois que c'est quand même important et je l'avais déjà dit l'année dernière lors du compte administratif dans la présentation qui avait été faite ; c'est juste pour le répreciser. En 2015, l'augmentation n'a été que de 1 % de la fiscalité locale et après il était prévu 0 % d'augmentation ; j'ai vu que vous poursuiviez ce point-là. Après vous faites une présentation du résultat potentiel de 2017, en sachant qu'en 2016 on était à + 3 040 000 euros et là on est à + 3 631 000 euros ; vous avez donc raison de souligner qu'effectivement le désendettement de la commune se fait sentir, mais si on relit le Rapport d'Orientation Budgétaire de 2016..., qui a à ma grande surprise ne figure pas sur le site de la mairie contrairement à avant, je me dis : pourquoi n'y est-il pas ? Je supposerai donc qu'il y a une erreur de connectique ou d'enregistrement de cet élément-là dans le site de la collectivité. Après vous nous parlez des charges du personnel, il y a des éléments d'explication qui sont donnés par Monsieur PERY, qui soulignent le fait de la diminution des charges de personnel, liée essentiellement au passage du 012 au 65 de la part de la rémunération du personnel ; mais ce n'est pas comme ça car en 2017, les charges de personnel, l'ensemble du personnel n'était pas tout à fait recruté, il y a eu quelques absences dessus, donc il y a aussi un petit delta relevant de cela. Ensuite quand on regarde le tableau d'effectifs, puisque l'organigramme que j'avais redemandé en janvier/février, je le redemande là encore, je constate qu'au niveau de la politique culturelle il y a presque l'équivalent d'un temps plein en moins, qu'au niveau des services techniques, il y a presque 3,54 équivalent temps plein par rapport à 2015, qu'au service administratif c'est en augmentation, temps mieux et que globalement on diminue de 2,7 équivalent temps plein les effectifs de la collectivité, mais avec une masse salariale qui reste quasi identique et vous donnez l'argument que c'est lié entre autres au RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires ; je crois et que je pense que ce n'est pas que ça et que peut-être en regardant de plus près les rémunérations on pourrait avoir quelques surprises. Sur le 65...

Monsieur le Maire : vous pouvez préciser votre propos Monsieur TENE s'il vous plaît.

Monsieur Jacques TENE : pour pouvoir comparer les choses, il y a un organigramme avec un tableau du personnel : directeur, directeur-adjoint, responsables de services etc. et à côté il y a ce que cela coûtait avant et ce que cela coûte aujourd'hui. Moi quand j'avais des budgets à présenter à mes autorités de contrôle, qui étaient la DRASS à l'époque et l'ARS maintenant, je devais dire pourquoi il y avait telle ou telle évolution, dans tel et tel poste, c'est tout. Mais bon là cela n'a pas été évoqué et je souligne que peut-être il peut y avoir des interrogations ; comme vous faites souvent référence au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, de dire que sur le 012, il faudrait être très attentif. Je ne dis pas que vous ne l'êtes pas, puisque vous avez diminué les effectifs. Mais bon, quoique...

Monsieur le Maire : l'intérêt est de poser les choses clairement justement dans ce débat Monsieur TENE et de cesser les insinuations sans fondement clair, me semble-t'il. Quand vous dites, je me permets de vous interrompre, car nous sommes dans un débat et donc je peux me permettre de répondre, que l'on diminue le personnel, je ne vois pas en quoi on le diminue, ni sur quoi vous vous appuyez pour dire cela, peut-être qu'il y a des corrections à apporter. Je voudrais également rappeler que nous avons fait une commission finances, dont l'objet était de dire, commission finances à laquelle Monsieur TENE, vous n'avez pas pu assister, mais où l'objet était de dire que s'il manquait des éléments justement pour pouvoir participer au débat et s'il y a avait des erreurs et je vous remercie de le souligner par rapport aux 4 % on a peut-être oublié le SIVOM et ce sont des éléments intéressants à apporter, mais ce travail-là doit être fait en commission, où nous avons à construire justement pour un débat intéressant pour nos administrés pour demain, à ce moment-là d'appuyer des affirmations sur des faits précis et de nous demander les informations qui vous manquent en amont, de façon à ce que vous puissiez répondre, non pas en conseil municipal mais bien dans un travail de construction puisque nous travaillons tous ensemble pour la commune de demain.

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, je pense que sur les éléments que vous évoquez si vous reprenez le tableau que vous avez-vous-même fourni page 12, c'est là que l'on détermine les effectifs en moins, ce n'est pas moi qui l'ai fait le tableau. C'est bien vous qui avez produit le tableau ; après on peut constater qu'il n'y a plus la politique des contrats aidés, mais c'est vrai que l'Etat a diminué effectivement aussi les contrats aidés...

Monsieur le Maire : vous savez très bien Monsieur TENE que là ce n'est pas de notre responsabilité d'avoir supprimé les contrats aidés.

Monsieur Jacques TENE : vous avez entendu ce que je viens de rajouter dans mon expression ? Merci Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : merci Monsieur TENE.

Monsieur Jacques TENE : autres charges de gestion courante, le 65 : là je suis un petit peu surpris sur la lecture que j'ai pu faire avec mon groupe, vous mettez « un rattrapage des indemnités des élus du fait du contexte de 2016 + 70 000 euros », c'est-à-dire qu'en 4 mois les élus qui ont pris la responsabilité fin septembre 2016 coûtait 70 000 euros pour 4 mois à peu près on arrondit, ce qui fait sur une année 210 000 euros, je crois que le chiffre n'est peut-être pas adapté et qu'il faudra peut-être le rectifier en conséquence pour la suite, mais on verra quand on approchera le compte administratif 2017.

Monsieur Denis PERY : les 70 000 euros sont dus à la variation du compte comptable de versement des indemnités des élus de 2016 à 2017, donc ça veut dire qu'en 2016 il y a 70 000 euros d'indemnités qui ont été versées en moins et vous savez très bien pourquoi.

Monsieur Jacques TENE : Monsieur PERY peut-être que j'ai mal expliqué, vous me dites que je sais pourquoi, oui puisque je viens d'en parler, puisque vos indemnités n'ont été versées qu'en début d'année 2017, on est sur le compte administratif 2017, les indemnités 2016 ont été versées début 2017, mais je vous invite à les regarder de plus près sur la structuration des 70 000 euros, c'est tout.

Monsieur le Maire : on fournira le détail, ce n'est pas un chiffre qui me pose problème, car franchement il y a peut-être une incompréhension...

Monsieur Jacques TENE : après on sait qu'au bout d'un moment les indemnités des élus ont augmenté, mais on le verra au moment du compte administratif.

Monsieur le Maire : aucun problème.

Monsieur Jacques TENE : vous pouvez en rire, mais on verra au moment du compte administratif.

Monsieur le Maire : tout à fait Monsieur TENE !

Monsieur Jacques TENE : vous mettez « une diminution de la subvention versée au CCAS, moins de 100 000 euros », ça on est d'accord, mais vous oubliez et je l'avais déjà dit aussi en son temps, qu'en ce qui concerne et « compensée par les excédents antérieurement cumulés au CCAS en partie sur la section de fonctionnement sans impact sur les moyens alloués », voilà ce qui est marqué, alors moi je considère que cette approche est quelque peu erronée ; il faut qu'en même rappeler qu'en 2017, le paiement des loyers par l'AJH était nettement supérieur aux indemnités d'emprunt que l'on a à rembourser et que c'est un élément constitutif, à la fois dans le cadre du compte administratif et dans le cadre du budget prévisionnel 2018. Ensuite, il y a une activité que faisait une assistante sociale qui n'est plus assurée au niveau du CCAS ; il y a eu le voyage des aînés qui a été aussi supprimé : donc ça me gêne que l'on mette « sans impact sur les moyens alloués ».

Monsieur le Maire : juste une précision : l'assistante sociale même si elle n'a pas effectué ses missions d'assistante sociale au sein du CCAS, elle est toujours rémunérée par le CCAS...

Monsieur Jacques TENE : je me doute...

Monsieur le Maire : et nous n'avons pas baissé les missions du CCAS malgré la baisse de subvention, je tiens à le rappeler ; les projets ont été menés et ont continué sur 2016 et nous avons la volonté, comme cela a été dit dans les projets, de continuer l'action sociale sur notre commune.

Monsieur Jacques TENE : après ce sont des précisions et il y a des choses que je ne vais pas aborder, parce qu'on le reverra dans le cadre du compte administratif, je pense qu'il faut quand même réserver un peu d'animations pour ce moment-là...

Monsieur le Maire : c'est intéressant, vous avez raison.

Monsieur Jacques TENE : oui, pour qu'il y ait un débat et que ça soit intéressant pour l'assemblée, pour que ce soit vivant, parce que si on fait tout en commission et qu'au conseil municipal il ne se passe rien, je trouve que c'est quand même dommage pour les gens qui viennent assister au conseil municipal.

Monsieur le Maire : mais le travail doit être fait en commission, vous le reconnaissez Monsieur TENE dans le but d'un travail constructif...

Monsieur Jacques TENE : il y a du travail qui se fait en commission, mais c'est quand même aussi en conseil municipal, il ne faut pas juste anesthésier après le conseil. Concernant l'investissement, page 16, 2.2.3) : « acquisitions foncières pour 120 000 euros », il y avait au départ la maison FAUP mais ça a disparu après sur le dernier document ; « achat et modernisation du parc informatique pour 17 288 euros, révision du PLU pour 8 681 euros » : c'est vrai que les plafonds, j'allais dire pour les acquisitions par rapport à la cellule achat, ont été augmentés ou modifiés, dans une pratique antérieure et antérieure même avant mes responsabilités ; à un niveau beaucoup moindre, il y avait des cellules achats ce qui permettaient aux élus de l'opposition ou

minorité de pouvoir avoir un minimum d'informations ; là on a su que la police municipale avait déménagé à cause des avantages mais on a appris après mais sans...

Monsieur le Maire : quel est le lien avec la cellule achat, Monsieur TENE ? Je voudrais simplement rappeler...

Monsieur Jacques TENE : acquisitions foncières pour 120 000 euros...

Monsieur le Maire : je voudrais simplement vous rappeler que cette question foncière a été débattue en Conseil Municipal, ça c'est le premier point ; quant à la Commission d'Appel d'Offres, je tiens à vous rappeler car c'est important, que celle-ci est votée en Conseil Municipal, que votre groupe du fait de la structuration du Conseil Municipal n'avait pas de membre élu et que nous avons décidé en séance, afin que vous puissiez participer à tous les débats concernant la Commission d'Appel d'Offres, on ferait jouer la cellule achat qui peut se déclencher en-dessous de 5 millions d'euros, de façon à ce que vous puissiez participer à toutes les cellules achats et tout ce qui concerne les achats de la commune. Je vous invite à relire les PV Monsieur TENE. Je ne peux pas accepter ce soir que l'on dise que ce n'est pas abordé en cellule achat, alors que nous avons fait l'effort que vous soyez présents ; je tiens à le souligner.

Monsieur Jacques TENE : après il faut qu'un compte-rendu soit un compte-rendu, enfin ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : vous avez raison de mettre de l'animation dans le Conseil Municipal, qui en manque tant Monsieur TENE, vous êtes parfaitement dans votre rôle, merci beaucoup !

Monsieur Jacques TENE : je vous en remercie Monsieur DEUILHE. Vous parlez à un moment donné de la stabilisation des dotations de l'Etat, vous l'avez repris dans votre diaporama sur le contexte national qui continue de peser lourdement sur les finances locales et en même temps par ailleurs vous l'écrivez et vous le dites et on le constate, on a une particularité à Saint-Lys d'avoir et même Monsieur LASSEUBE en son temps le soulignait, d'avoir une certaine stabilisation des dotations de l'Etat compensée par la dotation de solidarité rurale, voire par le rattrapage des taxes d'habitation, qui était donc des exonérations de taxe d'habitation dont l'Etat venait compenser. C'est vrai que l'on aurait pu venir, mais il y avait des événements particuliers qui ont fait que l'on n'a pas pu assister à la commission finances et vous le savez vous-même. Je veux juste...

Monsieur le Maire : encore une fois Monsieur TENE, je n'ai fait aucun reproche, j'ai simplement souligné le fait que nous avons prévu cette commission, de façon à ce qu'il y ait un débat en amont et que vous puissiez nous donner tous les éléments qui manqueraient justement pour un débat constructif, je tiens à le souligner. Il y a un élément important qui me revient en tête, c'est que les acquisitions foncières ne font en aucun cas parties d'une cellule achat.

Monsieur Jacques TENE : juste après vous parlez de ramener le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte : en 2015, la capacité des endettements de la commune était de 7,9 années, en 2008 il était de 32,9 années ; c'est juste pour dire qu'il s'est nettement diminué et si on reprend les cahiers explicatifs des Rapports d'Orientation Budgétaire antérieurs, dont celui de 2016, on savait très bien qu'en 2017, comme vous l'avez souligné Monsieur PERY dans votre présentation à juste titre, il y avait près de 100 000 euros de moins de remboursement de dettes, mais vous pouvez retrouver toute la liste des emprunts en cours ou soldés qui étaient dans le rapport préparatoire d'orientation budgétaire 2016. Après il y a une question que l'on s'est posée avec mon groupe, puisque vous reprenez de la mutualisation du service d'Application du Droit des Sols avec d'autres communes : en son temps où j'étais en responsabilité, on avait fait une hypothèse d'aller à Fonsorbes, et certains, dont Thierry ANDRAU ici présent, avait suggéré d'être l'instance de mutualisation. Là, je constate que vous relancez cette idée, donc ça veut dire que Thierry ANDRAU avait anticipé là-dessus...

Monsieur le Maire : elle n'est pas relancée, elle est active Monsieur TENE.

Monsieur Jacques TENE : mais c'est bien, mais les dépenses prévisionnelles pour Saint-Lys sont de 59 000 euros ; combien ça nous coûtait avec Fonsorbes ?

Monsieur Denis PERY : ça nous coûtait aux alentours de 70 000 euros à peu près.

Monsieur Jacques TENE : on le regardera ; je souhaiterais que l'on ait une présentation du coût réel de la prestation avec Fonsorbes, s'il vous plaît pour le prochain Conseil Municipal, pas ce soir, car je comprends bien que vous n'avez pas préparé la chose et je ne voudrais pas vous mettre en difficulté.

Monsieur le Maire : merci à vous Monsieur TENE.

Monsieur Jacques TENE : non mais c'est normal.

Monsieur le Maire : c'est très louable effectivement.

Monsieur Jacques TENE : je vais laisser un peu d'autres personnes intervenir, et si nécessaire je reprendrais la parole.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : puisque l'on a parlé de la commission finances, il y a quand même un gros dysfonctionnement de cette commission : je n'ai jamais reçu ces documents ; comment peut-on préparer une commission finances, alors que je n'ai pas reçu de document de travail de cette commission, ni par mail ni par lettre, que Madame RENAUX l'a reçu par la poste quelques jours auparavant ; cela nous demande un peu de temps et ce n'est pas la première fois et ça pose problème pour des commissions finances qui sont importantes, surtout pour le Rapport d'Orientation Budgétaire et pour tout ce qui est budget, il y a quand même un souci là !

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BETHBEDER c'est vrai qu'il y a eu un incident technique, qui fait que vous n'avez pas reçu l'intégralité des documents ; on vous l'avait dit lors de la commission, on vous a présenté les choses telles que ce soir ; on vous a dit de ne pas hésiter à nous demander des compléments, des informations qui manqueraient, qui vous sembleraient erronées. Je pense que nous sommes à la suite de ça à jour d'une quelconque demande, me semble-t-il. Donc effectivement, il y a eu un souci technique, je m'en suis excusé pendant la commission, donc je m'en réexcuse devant le public, car ça c'est important effectivement, mais de dire que l'on tenait vraiment à votre disposition tous les éléments dont vous aviez besoin et que la commission était placée suffisamment tôt pour vous permettre de vous retourner. Je suis désolée de cet incident technique effectivement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce n'est pas la première fois, il y a déjà eu dans le passé des documents que l'on a eu au dernier moment.

Monsieur le Maire : j'espère que ça ne se reproduira plus ; justement en cellule achat nous avons passé, je ne sais plus si on en est à l'ouverture des plis ou aux contrats, en tout cas on va changer de serveur de messagerie, qui sera plus performant et qui va nous permettre, j'espère, d'être plus efficace dans la gestion des documents. Nous sommes en train également de renouveler le parc des imprimantes et des photocopieurs, pour là-aussi qu'on sorte des problématiques de documents qui sont mal scannés et illisibles, quand vous les recevez. Donc vraiment je pense que demain nous allons aller vers du mieux et j'espère ne plus entendre dire que vous ne recevez pas les documents en temps et en heure, vraiment ! Nous y travaillons avec les services.

Monsieur Patrick LASSEUBE : bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues : tant que l'on est sur le fonctionnement des commissions, je voudrais faire une simple remarque mais je préfère la faire en Conseil Municipal que de vous l'écrire : la cellule achat et la Commission d'Appel d'Offres ont un certain nombre de titulaires et de suppléants. Il se trouve que depuis au moins 2 ou 3 séances, nous nous retrouvons uniquement avec mon collègue Jean-Jacques MAGNAVAL, moi et vous, Monsieur le Maire et je constate un absentéisme des titulaires de cette commission, des suppléants identiques et que je sache vos conseillers municipaux Monsieur le Maire dans votre équipe majoritaire, perçoivent des indemnités qui permettent justement de se libérer du temps de travail, car elles existent maintenant, avant elles n'existaient pas, vous les avez votées, donc tous les conseillers municipaux de l'équipe majoritaire perçoivent des indemnités. Cela n'empêche pas qu'il y a un grand absentéisme...

Monsieur le Maire : pas tous les conseillers de l'équipe majoritaire Monsieur LASSEUBE et ni même, pas l'ensemble des participants à la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Patrick LASSEUBE : alors je vais résumer différemment, moi je ne perçois rien du tout et je suis présent. Donc j'aimerais et je m'adresse à tous mes collègues de la cellule achat et d'appel d'offres, qu'ils soient un peu plus présents, parce qu'autrement ce n'est pas normal que l'on se retrouve à 2 ou 3, il y a aussi Monsieur ANDRAU, et qui travaille, mais il y a certains que je n'ai jamais vu depuis le début de votre mandature Monsieur le Maire, c'est une simple remarque, merci.

Monsieur le Maire : quant à Monsieur ANDRAU, vous vous êtes effectivement excusé pour la dernière cellule achat et vous êtes présent aux autres, aucun problème là-dessus.

Monsieur Jacques TENE : vous nous avez fait le plaisir de nous présenter en avant-première par rapport au Budget Prévisionnel 2018 les projets pour chaque secteur, après je ne sais pas, peut-être que vous n'avez pas tout fini d'affiner puisque vous nous présentez un budget d'environ 1 500 000 euros et dans les chiffres que vous nous donnez il y a en présentation à peine 801 qui sont fléchés ; je suppose que les 699 000 euros restants seront répartis lors de la présentation budgétaire...

Monsieur le Maire : absolument, lors de la présentation du budget tout sera détaillé bien évidemment.

Monsieur Patrick LASSEUBE : on va rentrer dans le débat, dans le vif du sujet : je voulais vous faire profiter de mon analyse personnelle, qui n'a rien de révolutionnaire, mais qui est bon de se rappeler de temps en temps,

pour prévoir l'avenir de Saint-Lys, compte-tenu vraiment de sa spécificité. En introduction, vous avez mis des données nationales qui sont importantes, c'est un rappel un peu du contexte dans lequel nous vivons, c'est toujours intéressant et quand on tombe dans le contexte Saint-Lys, on se rend compte qu'il nous faut de l'argent, que nous n'avons pas. J'allais dire c'est le commun de toutes les communes, mais plus particulièrement à Saint-Lys, plus que les autres. Vous avez, à juste titre et pour la bonne information, publié quelques comparatifs par rapport à la strate des communes de 10 000 habitants, à laquelle nous appartenons mais aussi de communes voisines. Si on part sur la strate nationale de notre commune, on se rend compte qu'effectivement on a un taux de taxe habitation qui est de 2,74 supérieur à la strate, qu'en terme du foncier bâti on est à + 4,38 et que pour la taxe foncière non bâti, cela a une moindre incidence mais nous sommes à + 69. Tout ça pour dire que nous sommes au taquet de ce que nous pouvons faire décentement vis-à-vis de nos concitoyens, en terme d'augmentations des taux. Il faut en avoir conscience. Effectivement ce n'est pas là que nous allons trouver de nouvelles recettes pour Saint-Lys. Une fois que l'on a dit ça, il faut voir les autres paramètres ; j'en ai pris un, celui que vous nous avez proposé : c'est la comparaison avec nos villes voisines de structure similaire à Saint-Lys. Donc il y a un lot de communes qui sont par exemple Léguevin et Fonsorbes, et nous nous sommes au milieu : qu'est-ce que l'on constate ? C'est qu'à Léguevin effectivement ils ont des taux de taxe d'habitation qui sont très inférieurs à la nôtre et nous avons par contre Fonsorbes qui lui est supérieur à nous. Qu'est ce qui différencie ces deux communes par rapport à nous ? Quand on se rapproche de la gestion de ces communes, quand on regarde leurs comptes administratifs qui sont publiés qui sont publics, on se rend compte que Léguevin effectivement à une meilleure gestion des deniers communaux que Fonsorbes, mais le delta qui fait qu'à un moment donné les choses débordent et à Léguevin elles sont plus maîtrisées, c'est l'augmentation de la population. On voit bien que les communes autour de nous qui ont eu une forte progression de la population d'année sur année, se trouvent plus vite en difficultés que celles qui j'allais dire freinent, maîtrisent les populations : c'est quand même un indicateur intéressant. En son temps il avait été fait à Saint-Lys et vous le retrouverez dans les archives, sinon j'ai dû en garder une copie, il y a une étude qui avait été faite sous ma mandature pour savoir si à Saint-Lys, lorsque l'on reçoit de la nouvelle population, est-ce qu'à un moment donné cela nous crée un peu de richesse, est-ce que l'a nous coûte moins ou si c'est stagnant ? La démonstration a été faite à l'époque, elle est toujours valable, qu'effectivement plus on prenait de population à Saint-Lys plus ça nous coûtait : c'est un constat à Saint-Lys, attention ce n'est pas une critique, c'est un constat que ce soit sous ma mandature, celle de Monsieur TENE ou la vôtre. Donc faisons très attention sur ce delta de la population qui peut vite nous entraîner dans le rouge. L'autre constat à Saint-Lys, vous l'avez soulevé, vous l'avez écrit, c'est qu'effectivement on se trouve dans une strate de commune de 10 000 habitants, mais que Saint-Lys n'a rien à voir avec par exemple Portet en terme de financement, on le sait bien et même des communes voisines ; nous sommes une commune dans la strate les plus pauvres des communes de 10 000 habitants sur le plan national, d'où le fait que l'on ait un soutien national et depuis toujours, c'est de la dotation rurale, c'est la dotation urbaine ou c'est de la péréquation urbaine, bref au résultat et vous l'avez souligné, Saint-Lys n'a jamais perdu grand-chose en dotation et même a été très largement supérieur à toutes les communes de notre strate, qui certaines, j'allais dire les plus riches, ont perdu beaucoup. Nous, nous n'avons rien perdu de toutes ces années difficiles en gestion communale sur un plan national. Moi je m'intéresse aussi à des communes qui sont de notre strate, mais qui ont d'autres moyens ; effectivement ça leur a coûté cher, donc nous on ne peut pas dire que l'on ait des difficultés de gestion parce que l'on a moins d'argent, ce n'est pas vrai. On a toujours bénéficié de dotations, cela a toujours été en supérieur et c'est ce qui nous sauve finalement, vu que l'on ne peut pas augmenter les impôts, même si on le voulait, mais alors vous allez devenir ce n'est pas une histoire d'impopularité, c'est que les gens ne pourront plus payer ou du moins Saint-Lys va être côté comme une ville très chère, alors que vraiment elle n'offre pas les services d'une ville qui pourrait prétendre à faire payer beaucoup d'impôts. Ce que l'on a c'est qu'il y a effectivement l'augmentation de population, qui nous apporte de la richesse fiscale et ce n'est pas rien, c'est même ce qui nous permet de vivre à Saint-Lys, mais ça c'est un danger, c'est qu'à un moment donné, il vous faut toujours un peu plus de population pour avoir de nouvelles rentrées fiscales et comme on sait que les nouvelles populations coûtent plus que ce qu'elles nous rapportent, à un moment donné on arrive dans un mur ; ce n'est pas péjoratif, mais c'est un constat, c'est un peu ce qui est arrivé à Fonsorbes. Donc faisons attention on est à Saint-Lys, il faut gérer avec prudence ; quelques recettes pour gérer avec prudence : il ne s'agit pas de faire des économies et d'avoir un bas de laine et ne pas s'en servir, c'est de la mauvaise gestion. Quand on a des taux d'emprunts aussi bas en France, qui ne vont pas durer, un

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

ou l'autre ça ne peut que remonter, ou alors on sera en négatif mais je ne pense pas, donc s'il y a à faire quelques emprunts et si on a les moyens et on les a, je pense qu'il vaut mieux déclencher des emprunts à des taux faibles aujourd'hui, parce que moi j'ai connu l'époque où il a fallu renégocier des dettes d'emprunts de la commune, où les taux étaient à plus de 14 %, donc aujourd'hui on doit être à 1 / 1,5 % ; donc il faut réfléchir, il ne faut pas se satisfaire uniquement en disant on n'emprunte rien, on paye tout cash ; d'abord ça fragilise la trésorerie et d'autre part ce n'est pas forcément une bonne gestion. L'autre sujet qui n'est pas du tout abordé sur votre présentation, c'est la gestion de la réserve foncière et du patrimoine foncier privé de la commune, pas un mot. Saint-Lys par rapport à beaucoup de communes voisines, alors là il n'y a pas de strate, avons une forte réserve foncière, c'est une spécificité héritée par vos prédécesseurs et il y en a beaucoup. Effectivement, on a une réserve foncière importante, mais une réserve foncière c'est comme un bas de laine qu'on laisse sous le matelas ou la lessiveuse dans la chambre, si la réserve foncière n'est pas activée. Une réserve foncière c'est quoi ? C'est effectivement un trésor de guerre, il ne s'agit pas d'y puiser dedans pour y puiser ! Une réserve foncière sert évidemment à avoir une réserve financière pour palier à un investissement et aussi de faire de nouvelles réserves foncières par opportunité. Or aujourd'hui, je constate que ça stagne, ça ne bouge pas, rien ne se passe et pire on achète de l'immobilier, alors là ce n'est pas du foncier, quand je dis la réserve foncière c'est un terrain et ça se chiffre à plusieurs hectares, ce n'est pas rien mais l'autre partie c'est de l'immobilier bâti. Il y a eu des acquisitions, je dis il y a eu des acquisitions c'est un constat, aujourd'hui celles-ci stagnent ; alors je veux bien qu'elles stagnent 1 an, parce qu'il faut un nouveau projet, il faut le mettre en route, même 3 ans, il y a des acquisitions foncières immobilières importantes à Saint-Lys qui stagnent, qui nous ont coûté, qui ont coûté aux Saint-Lysiens et qui ne rapportent rien, je veux dire pas en matière financière, mais en projet d'investissement, il n'y a rien, c'est un constat dommageable pour la gestion communale des biens communaux. J'arrête là pour cette petite présentation, je reviendrai sur d'autres choses plus tard, merci.

Monsieur le Maire : donc si je résume ce que vous avez dit, vous nous dites de faire attention à la population, de faire attention aux emprunts à prendre en compte, car les taux sont bas et de faire attention à la réserve foncière. Je voudrais juste faire une parenthèse sur l'augmentation de la population, je pense qu'à Saint-Lys nous sommes sur un taux de croissance d'environ 150 à 200 habitants et ce depuis des années, que si on regarde la courbe d'augmentation de la population depuis le début des années 2000, je pense que nous verrons le moment où, ça aussi c'est un constat Monsieur LASSEUBE, ça a le plus augmenté.

Monsieur Jean-François SUTRA : juste un petit point, puisque avec la modernité effectivement de pouvoir aller voir sur internet comme je ne connais pas l'évolution de population de Léguevin : en 2006 elle était de 7 600 habitants, au bout de 3 ans il y avait une augmentation de 1 000 habitants, c'est-à-dire un taux d'augmentation de 13 % et pour les années qui ont suivi c'est aux alentours de 5 % ; donc quand vous nous dites que la population de Léguevin a moins augmenté que celle de Saint-Lys ou est beaucoup plus raisonnable, je crois que nous sommes en deçà, puisque nous sommes à un taux d'évolution de 1,4 %, alors qu'eux ont eu une augmentation de 13 %.

Monsieur le Maire : en tout cas nous sommes très vigilants à cette augmentation de population et de toute façon tout est repris évidemment dans la révision du PLU, avec un territoire à développement mesuré et sur lequel nous avons aussi des contraintes d'Etat ; nous sommes effectivement très vigilants, car comme vous l'avez souligné, l'apport de population bien évidemment aussi coûte à une commune. Quant aux emprunts, bien évidemment que nos services et la direction des finances est attentive à tout ce qui se passe, que le recours à l'emprunt n'est effectivement pas exclu, il n'apparaît pas forcément là, mais il sera aussi à voir en fonction du contexte, cela fait parti des choses sur lesquelles nos services et je souligne ici leur compétence sont là pour nous aider et nous donner les éléments techniques précis. Quant à la gestion de la réserve foncière, je peux vous rejoindre sur le fait que cela n'a servi à rien pour les Saint-Lysiens, mais je modérerai vos propos, en disant cela n'a servi à rien de visible, cela dit ça sert sur des contraintes plus techniques et notamment l'amende de la loi SRU, tout ce qui est logements sociaux, puisque ces acquisitions foncières sont rentrées également dans le calcul de l'amende pour ces logements sociaux ; ce qui fait que Saint-Lys n'en paye pas, sauf erreur de ma part, depuis 2 ans. Certes, ce ne sont pas des projets et ce ne sont pas des choses visibles, mais croyez-bien que ce sont des actions qui sont menées et qui servent à la population en général.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : pour continuer je voudrais revenir sur les bases fiscales qui sont sous évoluées, c'est vous qui l'écrivez ; il y a une commission communale des impôts, on en a déjà parlé lors de la commission finances, il serait bon qu'elle se réunisse, il y a tout un travail justement pour revoir ces bases

fiscales, on en a déjà parlé l'année dernière, il serait peut-être bon puisque les marges de manœuvre de la commune sont assez limitées, il faut vraiment s'y atteler dès maintenant, sinon on va vite se retrouver coincé, surtout...

Monsieur le Maire : elle est programmée la semaine prochaine.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est une bonne chose. Surtout que le contexte national, il faut en parler un peu, la taxe d'habitation va être supprimée à terme, donc il y aura une forte période d'incertitudes ; gouverner c'est aussi prévoir, il faut un peu anticiper pour se trouver un peu de marges de manœuvres, or on l'a vu, il n'y en a pas forcément beaucoup à Saint-Lys.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Nicolas a bien fait de le rappeler, c'est un point important que j'avais omis, mais il y a deux choses que je voulais souligner aussi et qui n'apparaissent pas dans ce Débat d'Orientation Budgétaire : quid du lotissement communal, c'est une question, lotissement communal qui existe, il y a la viabilisation qui a été faite en partie ou en totalité je ne sais pas, mais il existe. En ce qui concerne les logements, vous avez rappelé la politique des logements sociaux, moi je vais vous rappeler quand même que vous avez supprimé le logement temporaire d'urgence et qui n'est pas remplacé à ce jour, que comptez-vous faire ? Et ça c'est important...

Monsieur le Maire : il a été supprimé car il ne correspondait pas aux normes...

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais attendez, à vous d'en trouver un autre ! Il fut un temps où il n'y en avait pas, il a été fait et c'était un effort de la commune...

Monsieur le Maire : et le travail est en cours là-dessus bien sûr.

Monsieur Patrick LASSEUBE : concernant les acquisitions foncières, je ne comprends pas trop, que ce soit le hangar qui a été acheté avenue du Languedoc ou la maison en ruine qui a été achetée au Moulin de la Jalousie, je ne sais plus le nom de l'ancien propriétaire pour la qualifier, ADE, ce sont des biens qui stagnent, ils sont achetés, ils sont stagnants et que je sache on ne les retrouve pas dans le débat budgétaire pourtant c'est de la valeur communale ; vous dites des phrases, je les lis, quand vous dites le patrimoine communal on s'en occupe, tout le monde vous l'a dit c'est bien, sauf que la question que je pose : qu'est ce que vous voulez faire du Centre Culturel des Glycines ? Il tombe de plus en plus en ruine. Il y a le Centre Social et je suis bien placé pour le savoir que le Centre Social qui a pris la place de la crèche, d'accord mais tout le reste ?

Monsieur le Maire : vous êtes d'accord Monsieur LASSEUBE que l'on ne peut pas rénover tous les bâtiments de la commune en même temps.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est ce que vous dites toujours...

Monsieur le Maire : non ce n'est pas « toujours » Monsieur LASSEUBE. Nous venons de lancer une action et vous avez pu le voir avec nos services techniques, pour éviter déjà que l'eau ne rentre dans l'ensemble des bâtiments communaux, parce qu'aujourd'hui l'eau rentre dans tous nos bâtiments ! Et oui Monsieur LASSEUBE et pourquoi ? Je peux effectivement poser la question, pourquoi ? Parce que les bâtiments communaux nécessitent un entretien régulier et un suivi régulier. Vous ne pouvez pas me reprocher aujourd'hui alors que je suis en responsabilité depuis 1 an, que tous les bâtiments prennent l'eau, les écoles prennent l'eau, la mairie prend l'eau et on commence par les protéger pour pouvoir faire des travaux qui vont être pérennes, parce qu'aujourd'hui on fait des travaux à l'intérieur des bâtiments alors que l'eau continue à les dégrader ; c'est ça la prévision des travaux et nous avons la chance de nous appuyer sur un nouveau directeur des services techniques qui met en place des procédures ; je le remercie d'être présent ce soir et du travail qu'il accomplit vraiment pour la commune et de cette redynamisation des services techniques ; merci à vous Monsieur NOWAK de l'investissement, dont vous faites preuve au quotidien, pour justement remettre en route tout ce qui n'a pas été fait pendant des années. Nous allons faire le choix aujourd'hui de rénover le bâtiment des Glycines, je vais vous dire puisque nous sommes là dans l'humour et qu'il faut mettre un peu d'animation au Conseil Municipal, si nous avons choisi de rénover les Glycines vous nous auriez probablement dit pourquoi vous ne rénovez pas ce bâtiment puisque l'on en est là aujourd'hui de ce jeu un petit peu de dire les décisions que vous prenez ne sont pas... Aujourd'hui, nous avons fait des choix, on ne peut pas tout mener en même temps, nous avons fait des choix politiques, nous avons fait le choix dans les orientations budgétaires de nous occuper de la rénovation de l'ancien collège, nous avons choisi de nous occuper de la rénovation de certains équipements sportifs, nous avons choisi de nous occuper également de la Gravette, qui est un lieu qui est énormément utilisé et qu'il faut que nous traitions et ça ce sont des priorités et nous les mettons en œuvre grâce aux services techniques.

Monsieur Jacques TENE : j'ai une demande de précision que vous allez pouvoir m'apporter et après j'ai quelques petits commentaires, mais je vais commencer par la question : vous mettez par rapport au PRAC, subventions attribuées Etat, DETR 300 000 euros : on a reçu la notification ?

Monsieur Denis PERY : tout à fait, il y a eu en 2017 la notification de la DETR à hauteur de 300 000 euros et 20 000 euros du fond de concours du Muretain Agglo.

Monsieur Jacques TENE : je le savais pour le fond de concours, mais les 300 000 euros n'ont pas été signifiés...

Monsieur Denis PERY : ça été notifié en Conseil Municipal.

Monsieur Jacques TENE : que l'on demandait la DETR.

Monsieur le Maire : non, non la notification comme quoi elle a été accordée.

Monsieur Jacques TENE : ok. Après sur votre présentation Monsieur le Maire, par rapport à la loi SRU, sur les logements sociaux et sur les acquisitions, juste repréciser que quand vous faites des cessions dans le cadre de la réalisation de programme à vocation sociale, la commune si elle perd par rapport à ce qu'elle a cédé, cela vient en déduction de l'amende qu'elle aura à payer sur la non-réalisation de logements sociaux, puisque l'on est à peine en-dessous de 10 %, enfin mettons 10 % et on devrait être à 20 % dans le cadre de notre secteur. C'est juste une petite précision. Je ne vais pas reprendre ce qu'a soulevé Monsieur LASSEUBE, mais nous l'avons noté par rapport aux acquisitions foncières antérieures mais il l'a rappelé : la question du lotissement communal, le logement temporaire, la question de la maison de santé mais apparemment ça bouge, la question de la caserne des pompiers et de la révision du PLU en conséquence, pour un environnement plus opérationnel des pompiers. Après quid des budgets annexes, assainissement zone d'activités, et rappelez-vous lors du Conseil Municipal en ce qui concerne les activités économiques, la législation avait changé et modifié les éléments, puisque les zones d'activités économiques, y compris les anciennes, étaient dévolues à la Communauté d'Agglomération du Muretain, mais comme il y avait un reliquat sur notre territoire, ou en sommes-nous sur ce dossier ? Si on peut nous apporter la réponse aujourd'hui, si vous ne pouvez pas on la diffère, mais je ne l'oublierai pas la prochaine fois de vous la reposer.

Monsieur le Maire : le transfert des zones d'activités est toujours en cours au Muretain Agglo, il n'est pas finalisé, donc pour l'instant nous restons maîtres de notre zone d'activité sur Saint-Lys.

Monsieur Jacques TENE : je vous remercie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : mais le travail est toujours en cours effectivement avec le Muretain Agglo, puisque normalement la compétence est censée être transférée au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Jacques TENE : car là nous avons un petit bas de laine qui serait intéressant de ne pas perdre.

Monsieur le Maire : absolument, rassurez-vous autant les élus que la direction des finances, merci à Monsieur DELAMBRE d'être là également ce soir et pour le travail que vous fournissez, sommes très attentifs à tout cela.

Monsieur Jacques TENE : merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne les logements sociaux, je pense que nous sommes au-dessus des 10 %, 10,74, ce n'est pas beaucoup mais nous sommes au-dessus et ensuite effectivement l'objectif c'est d'atteindre 20 % ; l'Etat sait très bien que les communes ne sont pas en capacité d'atteindre 20 %, parce que ça voudrait dire que nous ne construisons plus que du logement social et ça ce n'est pas pérenne pour une ville, donc ce que souligne l'Etat c'est justement la volonté de la municipalité de continuer à construire des logements sociaux et de réaliser cette progression chaque année de façon à augmenter le pourcentage, avec un équilibre justement entre l'habitat qui ne fait pas partie du logement social et les logements sociaux. C'est ça que souligne vraiment l'Etat aujourd'hui. Quant au lotissement communal, pas de travaux, c'est toujours un champ qui est vierge à ce jour, pour compléter vos propos de tout à l'heure. Je reviens sur la TH : à ce jour, la taxe d'habitation est un impôt qui est en profond remaniement de la part de l'Etat, il est annoncé qu'il va disparaître, il est annoncé également que pour l'instant il sera compensé intégralement par l'Etat, ce qui veut dire que bien évidemment l'Etat va chercher les ressources sur d'autres secteurs. Mais à ce jour la perte de la taxe d'habitation est entièrement compensée par l'Etat. C'est une précision que je voulais apporter.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc le lotissement communal est un terrain, est-ce qu'il y a eu au moins création du lotissement ou pas ? Ou en est la procédure ? Première question. Deuxième question : que comptez-vous faire pour le logement temporaire ? Troisième question : c'est vrai que j'ai vu des interventions sur les toits, sur les gouttières, très bien mais l'ancienne maison du secours catholique, voilà encore un bien

immobilier en plein centre-ville qui est figé, on se demande pourquoi on remplace les gouttières car tout est à reconstruire, c'est même une ruine et est-ce que les petits toits de l'église ont été révisés ou pas ?

Monsieur le Maire : l'entreprise est passée sur l'ensemble des toits de l'église et quand il y a eu la rénovation des toitures, sauf erreur de ma part elle a été faite à moitié ; c'est-à-dire que sans rentrer dans les détails techniques il y a que le bas qui a été fait, les faitages n'ont pas été refaits et donc aujourd'hui ils sont en mauvais état et il va falloir les reprendre.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est de l'entretien Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : et pourquoi n'avoir refait que la moitié de la toiture à l'époque ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : je regrette dans les travaux de la rénovation de l'église, il n'y avait jamais été question de toiture ; alors faites attention à ce que vous dites : il y a eu effectivement des travaux de maçonnerie importants qui ont été entrepris, mais pas de toiture. Que je sache sur l'entretien général, comme vous l'avez présenté, ça veut dire que vous venez d'arriver, qu'avant d'être Maire vous n'étiez rien vous étiez comme moi conseiller...

Monsieur le Maire : conseiller municipal, je n'ai jamais dit que j'étais...

Monsieur Patrick LASSEUBE : on a voté des budgets pendant 6 ans, facile, vous étiez comme moi et que je sache vous avez voté tous ces budgets et quand on soulevait certaines questions où on n'était pas d'accord, vous vous étiez d'accord ; donc effectivement le problème des Glycines nous l'avons soulevé ici en Conseil Municipal, par moi-même il y a déjà quelques temps, donc que je sache vous n'avez pas réagi, ça devait vous convenir ; alors ne dites pas avant vous n'étiez pas là, vous n'avez rien vu et vous ne participiez à rien, c'est inquiétant quand même en tant que 1^{er} adjoint !

Monsieur le Maire : le toit des glycines est bon en tout cas, ça c'est sûr.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je reviens sur l'église, car j'ai eu l'occasion de faire une visite en début de semaine : franchement vous avez constaté comme moi qu'il y a une odeur de pourriture, de pourriture à l'intérieur de l'église...

Monsieur le Maire : là nous rentrons dans les éléments techniques, on peut peut-être revenir au ROB...

Monsieur Patrick LASSEUBE : je finis ma phrase d'accord, on n'en parle pas, mais je veux le dire quand même ici : ça fait quand même des jours, des mois qu'il y a cette odeur de pourriture, moins ça m'inquiéterait plus que vous à un moment donné et je ferme la parenthèse.

Monsieur le Maire : mais ne croyez pas que je ne sois pas inquiet sur l'état des voûtes de notre église, rassurez-vous.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je veux revenir sur les investissements : vous nous dites que si vous aviez rénové les Glycines on vous aurait attaqué sur l'ancien collège ; c'est autre chose, c'est que l'ancien collège d'abord c'est la continuité, vous dites que ça fait 1 an 1/2 que vous êtes aux affaires, c'est en partie faux, vous étiez en responsabilité avant, vous ne faites que reprendre le projet de Monsieur TENE en le modifiant d'ailleurs légèrement, mais ça reste quand même le projet phare, ça va au-delà et nous nous avons toujours été constants, ce qui n'est pas le cas de tous les gens à cette table dans votre équipe et qui ont critiqué ce projet, mais ils ont changé d'idée, c'est bien de changer d'idée, mais ce PRAC qui est votre projet phare, nous nous l'avons toujours critiqué : pourquoi ? Quand on rentre dans le détail, d'ailleurs il y a une présentation ici, il est intéressant de la lire, il y a de grandes phrases d'ailleurs, je lis « l'enjeu principal à Saint-Lys est de renouer la fluidité des parcours avec sa trame bleue et verte » : est-ce qu'il y a d'autres couleurs de trame ? Je ne sais pas. Il y a d'autres passages tout à fait édifiants « la requalification de l'avenue François Mitterrand voie grand gabarit à requalifier » : donc il s'agit de requalifier la requalification et il y a plein de phrases de style là. Après nous avons le droit à « l'intégration des modes de déplacements multimodaux, poursuite de la restructuration du réseau viaire », enfin beaucoup de phrases qui cachent...

Monsieur le Maire : c'est justement une vision globale Monsieur REY-BETHBEDER.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ah oui vous appelez ça du global, quand je vois « la connexion en promenade mode doux » j'appelle ça moi un chemin, mais bon ! Reste que sur le fond ce projet nous paraît surdimensionné, vous aviez parlé 1 500 000 euros, là on en est déjà à plus de 2 000 000 euros. Monsieur TENE là-dessus était plus franc et avait une prévision plus juste, puisque sur ce PRAC vraiment vous le révisiez à rien du tout, car il n'y a pas les parkings, il n'y a rien tout autour, donc ça aussi ça fait partie du PRAC. La facture sera bien plus élevée, on verra au final tout compris, on sera sûrement plus proche des 3 000 000 euros que des 2 000 000 euros, donc c'est un investissement très grand. Ça pour nous, il y a d'autres priorités : quand vous nous parlez dans les investissements futurs des tribunes de rugby, que vous nous dites exactement la

même chose que l'année dernière que l'on va faire une étude, qui n'a pas été faite l'année dernière, moi je vous dis que cette étude a été faite, en 2013. Oui cela nous a été présenté en commission finances, on avait parlé de 700 000 euros pour refaire les tribunes. Là on va refaire une étude, encore une autre, alors que l'on n'aurait déjà dû la faire l'année dernière, on va le refaire ici ; c'est souvent ça, on dit on va faire on ne fait pas on repousse. Reste que cet équipement est indispensable. Que demandent les Saint-Lysiens ? Ils demandent des équipements sportifs, les associations sont souvent au bord de la rupture, il faut suivre cela. C'est une priorité. Vous le renvoyez plus loin donc ce n'est pas la priorité ; la priorité c'est le PRAC, c'est le projet phare...

Monsieur le Maire : et le reste, excusez-moi Monsieur REY-BETHBEDER ; nous avons décidé de rénover le COSEC, qui est un bâtiment d'une cinquantaine d'années aujourd'hui, sur lequel pendant 50 ans rien n'a été fait sauf du bricolage ! Donc aujourd'hui, il y a une partie PRAC effectivement qui va proposer des salles aux associations, qui sont toujours en demande et qui en ont bien besoin, donc là c'est la partie effectivement de mise à disposition de locaux neufs, accessibles avec les normes d'aujourd'hui. Nous avons décidé justement, c'est le but de ce Débat d'Orientation Budgétaire, d'orienter aussi notre travail sur les infrastructures sportives que sont le COSEC et les tribunes de rugby, il y a aussi la problématique du foot mais on ne pourra pas tout réaliser en même temps. Par contre depuis le début et ça a mis un peu de temps à se lancer, les choses arrivent sous l'impact des nouveaux cadres de la collectivité, où les choses se mettent en route et nous allons pouvoir mettre en œuvre les priorités que nous avons définies depuis le début de notre mandat.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : et je n'ai pas parlé de l'accessibilité pour les handicapés, car c'était déjà une priorité de Monsieur TENE en 2007, on n'a fait que reculer et il y a énormément à faire encore. Vous me parlez du COSEC, mais ce que je dis là, c'est une étude qui serait menée cette année, il y aurait des travaux faits cette année au COSEC ?

Monsieur le Maire : les dépenses, les unes après les autres évidemment.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous dites que la politique c'est des choix, vous avez fait vos choix on verra les réalisations au final.

Monsieur le Maire : absolument ! Alors là, je suis complètement d'accord avec vous Monsieur REY-BETHBEDER.

Monsieur Patrick LASSEUBE : dans la synthèse alors juste quand même une petite précision, c'est vraiment de la bouillie pour les chats ce français de la synthèse, à force de faire du copier-coller vous arrivez à une rédaction qui est difficile à comprendre. Je referme la parenthèse.

Monsieur le Maire : que n'avez-vous pas compris Monsieur LASSEUBE ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : même la première phrase, ce n'est pas possible d'écrire comme ça, ce n'est ni du français ni du langage technique, où les choses ne sont pas à leur place. Vous ferez la correction vous-même, on ne fait pas du français ici. Par contre...

Monsieur le Maire : non mais c'est vous qui mettez le sujet sur le tapis, donc...

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais je le mets sur le tapis, attendez, on est assez grand les uns et les autres pour savoir ce qui a été écrit à la première phrase ; si elle vous paraît correcte gardez là !

Monsieur Jean-François SUTRA : juste puisque vous en venez à parler du français, je vais reprendre ce qu'avait dit Monsieur REY-BETHBEDER, concernant la trame verte et bleue. Je pense que c'est règlementaire et ça vient du Grenelle II, en 2009-2010, et ce n'est pas du verbiage, c'est quelque chose de parfaitement factuel.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : et bien il faut l'expliquer ; par contre si on rentre dans le détail il y a des phrases qui ne veulent strictement rien dire !

Monsieur Jean-François SUTRA : pour le Grenelle II, j'espère qu'il y a quand même beaucoup d'administrés et vous-même qui soyez au courant de ces deux grandes lois portées par Monsieur HUE.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous croyez que les administrés de Saint-Lys connaissent le Grenelle II ? Mais arrêtez !

Monsieur le Maire : en tous les cas Monsieur REY-BETHBEDER c'était le but de la commission justement de nous signaler s'il y avait des phrases qui manquaient et nous les faire remonter pour...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je n'ai pas eu le document, sinon je l'aurais fait volontiers, parce que là tout est à reprendre.

Monsieur le Maire : vous l'avez eu en séance et on vous avait dit de nous faire remonter toutes les remarques.

Monsieur Patrick LASSEUBE : la trame verte et bleue, je regrette mais dans le langage parlé courant, elle ne s'applique pas ! Elle est dans les textes réglementaires, vous avez raison mais dans le langage de tout le monde ça n'existe pas. Monsieur le Maire, vous écrivez « la réalisation d'un nouvel espace sportif » : ça m'intéresse parce que j'étais comme vous à l'assemblée générale du SLOO...

Monsieur le Maire : Saint-Lys Olympique Omnisports.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc vous avez été interpellé par un président d'association qui vous a dit, « Monsieur le Maire on a été en tête à tête dans votre bureau » ...

Monsieur le Maire : pas avec moi, mais effectivement il est venu en mairie, tout à fait. Je dis juste qu'il n'était pas en tête à tête avec moi ; c'était juste une précision.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc effectivement ce responsable associatif était étonné parce que vous lui avez tenu des propos en mairie, en lui disant qu'effectivement il y aurait la réalisation d'un nouvel espace sportif et puis au SLOO on vous a posé une question, mais quid de l'ancien terrain du centre du terrain d'honneur et là vous avez affirmé « ah non non le terrain d'honneur on le garde » ; là vous revenez à la charge sur la réalisation d'un nouvel espace sportif, d'ailleurs c'est tellement vaste la phrase que ça ne veut rien dire : est-ce que vous pouvez nous préciser les contours de ça ? Est-ce qu'effectivement ce projet s'inscrit dans une politique ? Car dans votre note de synthèse, très bien, les choses engagées elles sont engagées mais vous êtes là aussi pour prévoir l'avenir. Donc effectivement ce n'est pas dans les tribunes du rugby que se lit l'avenir ici, mais c'est sur une phrase comme ça « la réalisation d'un nouvel espace sportif », on se dit là il y a une idée mais on n'en sait pas plus : est-ce que l'on peut en savoir un peu plus ?

Monsieur le Maire : il faudra déjà attendre la révision du PLU, puisque cela va dépendre aussi de ça et ensuite ce sont des orientations qui se prennent aujourd'hui, pour une mise en œuvre effectivement après 2020, ça c'est évident. Il faut bien commencer à définir les orientations pour que le travail puisse se faire techniquement.

Madame Catherine LOUIT : juste il y a une chose que je retrouve dans les propos, qui m'interpelle quand même, c'est sur la façon que nous avons de travailler. Je sais que ça prend du temps. Nous avons le souhait et l'envie d'associer à tous ces travaux de réflexion les personnes qui sont directement concernées, c'est que l'on est en train de faire avec le PRAC et le COSEC. Alors, certes, ça prend du temps. Oui je sais vous êtes très sceptique et que vous n'y croyez pas mais c'est normal...Je n'ai pas dit que vous n'y participeriez pas, j'ai dit que vous étiez sceptique. Ceci dit c'est une démarche que l'on veut porter et qui nous semble extrêmement importante ; bien évidemment, que si on avait déjà décidé où quand comment, on n'aurait aucune raison de faire ces réunions. Comme pour le PRAC, vous affirmez que l'on a déjà décidé où quand comment se feront les locaux et ce qu'il y aura dedans, c'est évident avec ces préalables-là on fait des réunions pour rien et on prend du temps parce que c'est vrai que ça coûte du temps et que ça peut être dit comme étant quelque chose que l'on fait pour du vent pour cacher que l'on ne veut pas faire ou que l'on ne sait pas faire ! C'est un petit peu gênant. Je pense en effet que cette démarche participative est coûteuse en temps, elle n'est pas facile à mener. J'espère que vous allez continuer à vous y associer, comme vous l'avez fait à la première réunion et que vous pourrez de ce fait là entendre qu'en effet ce sont des choses qui prennent un peu plus de temps que si nous faisons tous ces choix-là de façon unilatérale. C'est un choix que nous avons fait, c'est un choix politique et je pense qu'il n'est pas forcément à apprécier mais à accepter et en tout cas à reconnaître ; votre choix peut être de dire que ça ne sert à rien, mais il est difficile de casser systématiquement ces démarches en disant du coup « c'est parce que vous ne voulez rien faire ». Moi ça me gêne vraiment parce que l'on a écrit « réalisation d'un nouvel espace sportif », ça ne veut rien dire ! Un nouvel espace sportif ça peut être plein de choses et ça sera en fonction de ce qui pourra être fait au COSEC, quels seront les besoins qui manqueront ; ça dépendra de l'évolution aussi du club de foot, on en a parlé, puisqu'il y aura des besoins différents en fonction de leur évolution sportive ; enfin il y a plein de choses qui rentrent en ligne de compte et en effet on n'a pas de boule de cristal, on construit donc les choses, on les discute, on les débat et on essaye d'avancer.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : revenons au PRAC : dans l'ancien projet qui était porté par Monsieur TENE, il y avait toute une politique de demande de subvention, notamment au Conseil Départemental ; alors là lorsque l'on regarde, le Conseil Départemental, 0 euros, au niveau subvention...

Monsieur le Maire : pourquoi vous affirmez ça ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : au niveau des subventions, il n'y en a pas beaucoup, c'est un projet qui sera très largement porté par la commune.

Monsieur Denis PERY : nous avons eu la DETR à hauteur de 300 000 euros, il y a le Conseil Régional à hauteur de 58 000 euros, il y a une enveloppe parlementaire à hauteur de 15 000 euros ; nous avons fait la demande et ça été voté au Conseil Municipal précédent pour le Conseil Départemental, donc nous avons quand même une politique assez active, en terme de subvention ; ça été notifié à la Région...

Monsieur le Maire : cessons d'affirmer des choses fausses ; nous avons eu des subventions qui ont été notifiées, le travail est en cours par les services pour justement aller chercher d'autres financements et dans le cadre légal et dans l'enveloppe maximale que l'on peut récupérer, mais le travail est mené. Bien entendu, nous n'avons pas la boule de cristal, mais le travail est mené et il y aura bien évidemment un bilan financier à l'arrivée, qui montrera que bien entendu comme tout investissement, il y a une part communale et il y a aussi la part de tous les acteurs qui financeront ce projet-là.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on parle des futurs projets d'investissement, vous avez dans le secteur culturel un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine culturel : qu'est-ce que cela veut dire ?

Monsieur le Maire : ça veut dire par exemple la rénovation des tableaux de l'église, ça fait partie de notre patrimoine qu'il faut rénover et que nous souhaitons rénover.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous voyez que pour faire un débat il faut que nous ayons des éléments, c'est vrai que si on a la simple phrase qu'a dite Nicolas on ne peut pas débattre ; par contre quand vous apportez des éléments comme vous venez de le faire, là on a une richesse du débat. C'est à vous à mener les débats, ce n'est pas à nous !

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE c'était l'objet de la commission de nous dire toutes les incompréhensions etc ; on est là pour les relever, pour amener des réponses au débat. Ensuite, il y a le débat en Conseil Municipal, qui est là aussi pour amener quelques réponses et j'espère y avoir répondu à la plupart.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous êtes à l'écoute des Saint-Lysiens et il y a quelque chose qu'ils ne comprennent pas chez vous : par exemple, à cette même assemblée générale du SLOO, vous aviez affirmé pas cette année, en janvier 2018 mais en janvier 2017, et il y avait aussi mon voisin qui était là, qu'effectivement l'année 2017 serait l'année de lancement et de réalisation des études sur le COSEC, vous aviez dit ça...

Monsieur le Maire : absolument.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ça avait été repris dans le budget, ça été budgété et vous aviez dit en commentaire, qu'effectivement, il fallait faire ces études et qu'en fonction des résultats, il y aurait réflexion ou pas du COSEC ; dans les années qui suivraient l'année d'étude. Assemblée générale 2018, vous reprenez les mêmes propos, vous dites, cette année nous allons faire l'étude du COSEC et après en fonction des résultats, nous allons faire ceci cela : c'est ça qui n'est pas compréhensible chez nous Monsieur le Maire. Je choisis ce sujet, mais je pourrai en choisir d'autres, où finalement il y a de la répétition et c'est vous ce n'est pas moi qui prononcez ces phrases, ce n'est pas du langage technique, ce n'est pas de la trame rose ou bleue, ou verte et bleue, mais ce sont des propos qui ont été compris par tout le monde et on se retrouve 1 an après à une assemblée générale et sans broncher vous dites la même chose.

Monsieur le Maire : écoutez entre les deux assemblées générales, certes, les études n'ont pas démarré comme on l'aurait souhaité, ça c'est vrai et c'est vrai que j'avais dit en 2017 qu'elles seraient lancées, c'est vrai aussi, il n'y a aucun problème là-dessus ; cela dit le travail s'est déjà mis en route avec les services techniques et Monsieur SOLOMIAC qui suivent de près ces travaux-là, ainsi que Monsieur LABORDE, pour justement commencer à travailler et là-aussi comme l'a souligné Madame LOUIT avec les associations pour les associer au projet et pour voir avec elles leur besoin. D'ailleurs, il m'a été reproché à cette assemblée du SLOO, qu'on demande aux associations de faire notre boulot, le travail de la municipalité. Ce à quoi j'ai répondu, mais justement nous sommes en phase de concertation, d'écoute de vos besoins, car s'il faut tracer un terrain de basket, il y a des règlements techniques, il y a des gens qui sont spécialisés pour ça et surtout pas moi, par contre s'il y a des besoins de vestiaires, de problématiques acoustiques etc. en fonction des activités qui sont faites dans ce COSEC, d'où l'idée de faire participer les associations, c'est bien ce travail-là qui est mené et qui avait débuté avant l'AG du SLOO. Depuis il y a eu une autre réunion, si je ne me trompe pas, le travail suit son cours, afin de pouvoir justement recueillir les besoins et ça prend un peu plus de temps que prévu, je vous l'accorde.

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui mais le constat est fait qu'effectivement depuis des années je vais faire le procès de personnes, le manque de réactivité sur l'entretien pénalise énormément la commune. Donc aujourd'hui les Saint-Lysiens sont tellement en attente de quelques réalisations, qu'effectivement ce genre de propos et c'est le Maire qui parle devant les Saint-Lysiens, « cette année je lance les études et en fonction des

résultats, l'an prochain nous déciderons », comprenez-bien que ça peut interpeller quand même les gens et qui à un moment donné ils peuvent se dire mais attendez Monsieur le Maire nous raconte la même chose que l'an dernier et ça n'avance pas...

Monsieur le Maire : c'est votre vision mais allez-y.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je suis aussi un Saint-Lysien.

Monsieur le Maire : je suis en train de vous dire que les réunions de travail sont lancées et que les associations participent ; il y a un compte-rendu de réunion et le travail est lancé.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur le fait de la participation des Saint-Lysiens à la construction des projets : là je constate que la démonstration a été faite, là-aussi c'est un constat ce n'est pas un jugement forcément, c'est un constat, présentation du PRAC, public ici en mairie, 20 élus 15 personnes du public représentant les 10 000 Saint-Lysiens, il y en avait un peu plus, 18 ou 20 personnes du public et sur les 18 ou 20 personnes du public, il y avait ceux qui sont inquiets parce qu'ils sont déjà dans ces locaux, des associatifs et qui se demandent et c'est légitime, qu'est-ce qu'ils vont devenir l'an prochain, quand ça sera fini s'ils vont retrouver leur place. Si c'est la participation que vous attendez des Saint-Lysiens en prévoyant une réunion publique une semaine à l'avance, sans l'annoncer sur le bulletin municipal, alors que vous proposez sur le bulletin municipal une présentation du PRAC, il faut le faire quand même : vous présentez sur le bulletin municipal le PRAC et vous n'annoncez pas la réunion publique qui est la grande démonstration de participation des Saint-Lysiens ; là je crois qu'il y a un réel problème de fonctionnement. Une fois de plus, je prends un exemple parmi d'autres, si vous voulez que je vous fasse la liste un jour je vous la ferais.

Monsieur le Maire : vous savez Monsieur LASSEUBE, pour les vœux de la municipalité à la population c'est paru sur le site internet, sur le site de Facebook, sur les panneaux lumineux, sur le journal communal, vous me laissez finir Monsieur LASSEUBE, il y a des gens qui sont venus me voir et qui m'ont dit c'étaient les vœux du Maire la semaine dernière je ne l'ai même pas su ; donc à un moment donné si les Saint-Lysiens ne se déplacent pas c'est qu'ils ont choisi de ne pas le faire !

Madame Catherine LOUIT : sur le fait que cela n'ait pas été annoncé dans le journal, il y a sûrement des évolutions et on en est très conscients des progrès à faire au niveau de la communication et de l'anticipation de la communication ; après nous avons utilisé tous les moyens qui étaient à ce moment-là à notre disposition, à savoir les panneaux lumineux, à savoir les sucettes de la commune, le journal la Dépêche, on a fait tout ce que l'on a pu pour essayer de mobiliser les Saint-Lysiens. Le problème c'est que ce type de démarche, ce type de sollicitation n'est pas du tout habituel, ils n'ont pas du tout l'habitude d'être associés à quelque travail que ce soit ; il faut que petit à petit on leur fasse prendre confiance dans cette démarche-là, qu'ils s'aperçoivent qu'elle est en effet réelle, que ce n'est pas du pipeau, c'est pour ça qu'il faut peut-être ne pas tenir des propos et affirmer des choses à côté, en disant que tout est déjà décidé et que ces réunions sont du pipeau ; c'est peut-être pour ça aussi qu'il ne faut pas dire partout que l'on a fait exprès de les annoncer au dernier moment, pour que personne ne vienne, mais qu'au contraire, puisque c'est le travail de tous les élus, s'ils se sentent concernés, essayer justement de mobiliser les Saint-Lysiens, en leur disant attention il y a un certain nombre de réunions publiques qui auront lieu. On a d'ailleurs essayé d'avoir la même présentation des affiches pour que les gens les identifient, donc soyez attentifs, il y a des sucettes dans la commune, il y a des panneaux lumineux, quand vous voyez ce type d'information, ça vous concerne, prenez l'habitude d'y aller. Alors oui, il y aura peut-être 15/20 personnes au début, on espère bien, qu'après il y en aura beaucoup plus c'est le fait de toute nouveauté, le temps que les gens l'entendent, le voient, le comprennent, mais je pense que c'est un faux procès que d'essayer de dire que l'on veut cacher l'information et que l'on fait semblant de faire ce que l'on veut faire. Moi je pense que si vous voulez travailler dans le sens de la commune et des Saint-Lysiens, il faut les pousser à venir et que peut-être à ce moment-là, ils se rendront compte par eux-mêmes de l'intérêt de ces réunions, plutôt que dire on a fait exprès pour que vous ne veniez pas. C'est tout ! Ou on est constructifs et on veut que les gens essayent de prendre en compte tout ce qui est proposé, participent et s'investissent, ou systématiquement on essaye de démolir tout ce qui est proposé et qui est nouveau. Pour quel but, je n'en sais trop rien, mais en tout cas je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt des Saint-Lysiens, très clairement.

Monsieur Jacques TENE : merci Monsieur le Maire, juste je vais m'attarder sur le secteur sports et vie associative : c'est vrai que l'année dernière, il avait été dit qu'on allait lancer, enfin que vous alliez relancer le CLDVA, c'est fait, puisque l'on a reçu une lettre en urgence, attendez, s'il vous plaît moi je vous ai écouté ! La question est que vous avez du constater que dans quelques associations locales, les présidents et autres ont

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

14/23

été modifiés et ça aurait mérité, je vous le dis après vous faites ce que vous voulez, vous êtes en responsabilité mais c'est une suggestion, une réunion préalable des associations pour leur dire : voilà où on en est du CLDVA ; tandis que là on reçoit un courrier et on a 8 jours pour répondre et après il y aura une réunion. Je trouve que c'est bien, je voulais commencer par ça et ce n'est pas la peine de réagir et de se reculer sur sa chaise, c'était de dire tant mieux ça démarre puisque cela avait été annoncé il y a 1 an, que ça allait démarrer. Après je suis heureux de retrouver la ligne de subventions de projets qui avaient été supprimée, je trouve que c'est bien, vous progressez dans le bon sens et je vous encourage à poursuivre cela. Sur le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations, il va falloir revisiter les subventions que vous avez réduites à 11 associations l'année dernière, car si vous regardez le plafond à 490 euros maximum, sauf s'il y a des conventions spéciales pour certaines associations, les 11 qui ont eu leur subvention diminuée en 2017, verront de nouveau en 2018 les subventions au même niveau qu'en 2017, toujours moindre par rapport à 2016 et pour 1 800 euros globalement, je trouve que ça fait mesquin compte-tenu des 3 600 000 euros environ de résultat en 2017. Voilà le commentaire que j'avais à partager avec vous.

Monsieur le Maire : en tous les cas, il y a un gros travail qui reste à faire avec les associations et pour clarifier effectivement ces histoires de subvention quelles soient monétaires ou en nature.

Monsieur Jacques TENE : je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous parlez dans le texte page 21 de « la requalification de l'avenue François Mitterrand », d'accord, mais « après l'ouverture de la déviation tronçon 5 et 6 » : le tronçon 5 est en cours, concernant le tronçon 6, avez-vous une date de commencement des travaux ?

Monsieur le Maire : les travaux du tronçon 5 ont démarré, ils ont fait les travaux de curage, après il y a tous les problèmes environnementales ; le Conseil Départemental est en train de traiter les problèmes environnementaux sur la section 6, l'objectif aujourd'hui et on va rester dans l'objectif car voyez-vous quand j'ai annoncé en 2017 que l'on allait travailler sur le COSEC et lancer les études, il y a parfois des aléas qui font que ça prend un petit peu de retard, est de démarrer les travaux en octobre 2018, puisque pour les problèmes environnementales des transplantations des plantes, ils sont obligés de le faire d'octobre à février. Effectivement, quand la section 5 et 6 seront réalisées, à ce moment-là, nous aurons d'autres perspectives quant à la traversée du centre-ville de Saint-Lys.

Nous actons donc sauf avis contraire que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu en ce Conseil Municipal du 15 mars 2018. Je vous remercie de votre participation.

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires pour **2018**.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

18 x 05 - Finances locales – Demande de subventions auprès des partenaires institutionnels pour l'édition 2018 du « salon du livre » de Saint-Lys

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La commune souhaite obtenir un soutien de la part de ses partenaires institutionnels en vue de l'organisation du prochain « salon du livre » qui se tiendra à Saint-Lys les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018.

À cette fin, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Le conseil municipal **DÉCIDE** de solliciter auprès du conseil régional occitanie, du conseil départemental de la haute-garonne et de tout autre partenaire institutionnel, une aide financière maximale, ainsi que des dons de beaux livres destinés à récompenser les lauréats des concours organisés dans le cadre du « salon du livre » de Saint-Lys.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

15/23

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 06 - Finances locales – Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : centre plurifonctionnel/projet de réhabilitation de l'ancien collège (budget communal)

Monsieur Jacques TENE : j'espère que dans la délibération Monsieur le Maire, il n'y a pas marqué centre plurifonctionnel, car ils vont croire que l'on est en 2015.

Monsieur le Maire : nous allons mettre effectivement « projet de réhabilitation de l'ancien collège dans la délibération.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : notre groupe va voter « non » puisque c'est le centre plurifonctionnel, c'est la même chose, donc nous avons déjà expliqué, on est contre c'est logique.

Le projet de réhabilitation de l'ancien collège est une opération pluriannuelle et nécessite le recours à la technique des autorisations de paiement (AP) et crédits de paiement (CP).

La délibération n°16 x 34 votée lors du conseil municipal du 8 avril 2016 avait déjà détaillé cette opération.

Considérant la nécessité d'actualiser cette délibération pour tenir compte de l'évolution du projet dans sa temporalité et son enveloppe, le conseil municipal **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement : centre plurifonctionnel comme exposé ci-dessous :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2017 (réalisé)	Crédits de paiement 2018 (60%)	Crédits de paiement 2019 (35%)	Crédits de paiements 2020 (solde)	Total des crédits de paiement
Centre Plurifonctionnel/ projet de réhabilitation de l'ancien collège (opération 129)	2 100 000 €	10 500 €	1 260 000 €	735 000 €	94 500 €	2 100 000 €

Les montants sont TTC

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 0

18 x 07 - Finances locales - Groupement de commandes pour la location et la maintenance de copieurs- Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes avec le CCAS

Monsieur Patrick LASSEUBE : sauf si c'est une nouvelle chose, mais je crois que nous avons débattu à la dernière commission d'appel d'offres ou d'achat, de l'achat des photocopieurs, ce n'est pas la même chose.

Madame Catherine LOUIT : des copieurs, si.

Monsieur Patrick LASSEUBE : alors je suis prudent, car je peux aussi mélanger : il y a eu un appel d'offres, nous avons fait l'ouverture des plis et nous avons même faits le choix...

Monsieur le Maire : oui c'était mardi ou mercredi dernier.

Monsieur Patrick LASSEUBE : comment se fait-il que l'on vienne maintenant avec une convention entre le CCAS et la commune pour lancer cette consultation...

Madame Catherine LOUIT : non la convention c'est pour que l'on puisse faire les achats mutualisés avec le CCAS.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est fait.

Madame Catherine LOUIT : non ce qui a été fait c'est d'ouvrir le marché ; les commandes ne sont pas faites, rien n'est fait pour le moment, rien n'est acheté. Est-ce que l'on peut grouper les commandes, c'est la

question...

Monsieur le Maire : c'est le choix de prestataires.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais je remets les choses dans l'ordre.

Monsieur le Maire : absolument, tout à fait.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci pour ces précisions.

La commune a décidé de lancer une consultation pour la location et la maintenance de copieurs en groupement de commandes.

Le CCAS souhaite adhérer à ce groupement de commandes pour satisfaire ses besoins propres.

Ce groupement de commandes permettrait ainsi, par effet de seuil, de réaliser des économies.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché, passé pour une durée d'un an, éventuellement reconductible 4 fois (durée maximum : 5 ans), à l'issue de chaque année.

La mairie de Saint-Lys assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Elle procédera à l'organisation de l'ensemble de la consultation et des opérations de sélection d'un titulaire.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La cellule achat de la mairie de Saint-Lys sera chargée de proposer l'attributaire du marché.

Le conseil municipal :

AUTORISE :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par la mairie de Saint-Lys pour la location et la maintenance de copieurs ;
- le maire à signer la convention avec toutes les conséquences de fait et de droit.

ACCEPTE :

- les termes de la convention constitutive de groupement ;
- que la mairie de Saint-Lys soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 08 - Finances locales - Groupement de commandes pour la location et la maintenance d'imprimantes - Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes avec le CCAS

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La commune a décidé de lancer une consultation pour la location et la maintenance d'imprimantes en groupement de commandes.

Le CCAS souhaite adhérer à ce groupement de commandes pour satisfaire ses besoins propres.

Ce groupement de commandes permettrait ainsi, par effet de seuil, de réaliser des économies.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché, passé pour une durée d'un an, éventuellement reconductible 4 fois (durée maximum : 5 ans), à l'issue de chaque année.

La mairie de Saint-Lys assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Elle procédera à l'organisation de l'ensemble de la consultation et des opérations de sélection d'un titulaire.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La cellule achat de la mairie de Saint-Lys sera chargée de proposer l'attributaire du marché.

Le conseil municipal :

AUTORISE :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par la mairie de Saint-Lys pour la location et la maintenance d'imprimantes ;
- le maire à signer la convention avec toutes les conséquences de fait et de droit.

ACCEPTE

- les termes de la convention constitutive de groupement ;
- que la mairie de Saint-Lys soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 09 - Institution et Vie Politique – Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Nouvelle procédure petits travaux urgents

Monsieur Jacques TENE : juste une précision pour ces 10 000 euros : ils sont reconductibles je suppose ou c'est 10 000 euros pour l'année.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : c'est 10 000 euros pour l'année et chaque année on repartira sur une nouvelle délibération.

Monsieur Jacques TENE : d'accord.

Monsieur le Maire : juste une précision car les choses sont parfois bien ancrées : le SDEHG c'est le Syndicat Départemental d'Energie, et non pas d'Electricité, veuillez m'excuser.

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le conseil municipal :

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de **10 000 € ;**

CHARGE monsieur le maire :

- **d'adresser par écrit au président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;**
- **de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;**
- **de valider la participation de la commune ;**
- **d'assurer le suivi des participations communales engagées.**

PRECISE que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 24

Contre : 5

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Abstention : 0

18 x 10 - Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Touch (SIAH) – Modification statutaire

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le comité du syndicat du SIAH du Touch, lors de son assemblée générale du vendredi 22 décembre 2017, a adopté la modification de ses statuts.

Monsieur le maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur les articles 1 et 2 et concerne l'extension de son objet, la réécriture de la compétence GEMA et la restitution de la partie « Etudes ».

Monsieur le maire donne lecture des nouveaux statuts et plus particulièrement des articles 1 et 2 concernés.

Le conseil municipal **ADOpte** la modification des articles 1 et 2 des statuts du SIAH du Touch et **DONNE** tous pouvoirs au maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 11 - Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Touch (SIAH) – Acceptation du retrait de Toulouse Métropole

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le comité du syndicat du SIAH du Touch, lors de son assemblée générale du vendredi 22 décembre 2017, a accepté le retrait de Toulouse Métropole.

Monsieur le maire précise qu'il a été informé de ce projet et que ce retrait concerne la compétence GEMAPI.

Monsieur le maire donne lecture des motifs de cette demande.

Le conseil municipal **ADOpte** le retrait de Toulouse Métropole et **DONNE** tous pouvoirs au maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 12 - Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Touch (SIAH) – Acceptation du retrait du Muretain Agglo

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le comité du syndicat du SIAH du Touch, lors de son assemblée générale du vendredi 22 décembre 2017, a accepté le retrait du Muretain Agglo.

Monsieur le maire précise qu'il a été informé de ce projet et que ce retrait concerne les missions liées à la GEMAPI et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le maire donne lecture des motifs de cette demande.

Le conseil municipal **ADOpte** le retrait du Muretain Agglo et **DONNE** tous pouvoirs au maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 13 - Urbanisme – Plan Local d’Urbanisme – Procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU

Monsieur Patrick LASSEUBE : *tout à fait d’accord avec cette déclaration. Ma question était plus globale puisque vous prenez cette procédure qui va être d’ailleurs plus adaptée et plus rapide que le PLU : est-ce vous pouvez me donner un calendrier sur la révision du PLU ? Car elle est engagée, vous prévoyez un certain stade et vous prévoyez, comme ça, je ne vous demande pas au mois près, mais en prévision qu’avez-vous prévu comme terme de la révision du PLU ?*

Monsieur le Maire : *aujourd’hui, l’approbation du PLU, en l’état actuel des travaux, est prévue pour la fin de l’année 2018 ; l’objectif là-aussi est là.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *si c’est fin 2018, c’est bientôt c’est cette année, par rapport à la déclaration de projet, on va gagner quand même un peu de temps là ? On va gagner peut-être 5 ou 6 mois.*

Monsieur le Maire : *je pense, sans compter que les recours sur une déclaration de projet peuvent être plus faciles à gérer que sur un PLU en entier...*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *oui il y a une globalité.*

Monsieur le Maire : *donc c’est vraiment de pouvoir accélérer la procédure et d’avoir quelque chose de sûre juridiquement pour nous permettre d’avancer sur ce sujet-là. Quant au PLU bien entendu, la concertation sera menée et nous souhaitons le faire en respectant tout ce qu’il y a à faire.*

Le SDIS a pour projet depuis 2014 de construire un centre de secours répondant aux besoins actuels et au développement à venir de leur activité sur le territoire.

Par courrier en date du 4/02/2016, le SDIS a indiqué avoir retenu le projet d’implanter ce nouveau centre de secours sur la parcelle A 1041 située à Saint-Lys, actuellement en zone A au PLU, approuvé le 24 juin 2013 et modifié en dernière date le 7/04/2015. Par délibération n°16 x 54, la commune de Saint-Lys a engagé une procédure de révision allégée de son PLU.

Par courrier du 19 février 2018, le SDIS rappelle que le Centre d’Incendie et de Secours de Saint-Lys (datant de 1965) a une activité opérationnelle soutenue ayant nécessité le renfort de 6 sapeurs-pompiers professionnels en complément des 46 sapeurs-pompiers volontaires. Ce centre de secours se heurte à de nombreuses difficultés dans son fonctionnement quotidien liées à son positionnement actuel et à l’étroitesse de ses locaux, en cœur de ville sans possibilité d’extension. La création d’une nouvelle caserne est aujourd’hui indispensable et urgente.

L’implantation de cette nouvelle caserne sur la parcelle cadastrée A 1041 sur la commune de Saint Lys, permettrait de conserver cet équipement sur la commune, en lui affectant un positionnement au barycentre du secteur opérationnel le plus important, et sa proximité de la déviation en cours tronçon 5 opérationnelle à l’horizon 2019-2020, permettraient d’assurer avec davantage d’efficacité la réponse opérationnelle des prochaines décennies dans ce territoire en pleine expansion démographique.

Ce terrain situé en entrée de ville le long de la route de Toulouse, répond à plusieurs critères et présente les avantages suivants :

- ***Très bonne desserte aux portes de Saint-Lys, donnant sur la RD 632, et à proximité de la future déviation dont les emprises de voirie sont largement supérieures aux voies communales intra-muros ;***
- ***Terrain plat facilement aménageable, bien placé par rapport au secteur défendu ;***
- ***Accès direct sur un rond-point sécurisant les départs et retours d’interventions ;***
- ***Surface disponible permettant la construction d’un centre moderne et fonctionnel avec la possibilité d’évolution ;***
- ***Zone comportant peu d’habitations ;***
- ***En terme de cohérence urbaine, la réalisation de ce projet permettra de requalifier l’entrée de la ville.***

Bien qu’une procédure de révision de PLU soit en cours d’élaboration, au vu du projet et afin de ne pas compromettre sa réalisation dans les délais à respecter par le SDIS, il est proposé de réaliser une procédure

spécifique en retirant la délibération de révision allégée et en engageant une procédure de déclaration de projet qui est la procédure la plus adaptée à ce projet.

En effet la déclaration de projet prise sur le fondement de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme s'applique aux actions ou opérations d'aménagement ou de réalisation de programme de construction public ou privé qui nécessite une mise en compatibilité du PLU et pour laquelle la commune a décidé, en application de l'article L300-6 du code de l'urbanisme de se prononcer, par une déclaration de projet sur l'intérêt général.

La notion d'action ou d'opération d'aménagement est entendue au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme selon lequel :

Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

La déclaration de projet pouvant :

- **Réduire une zone agricole ;**
- **Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.**

Ce projet d'intérêt général nécessite l'adaptation préalable de document de planification urbaine en vigueur afin de pouvoir être mis en œuvre.

Bien que l'initiative de mettre en œuvre une procédure de déclaration de projet ne fasse l'objet d'aucun acte particulier, le maire souhaite demander l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal **RETIRE** la délibération n°16 x 54 et **ENGAGE** la procédure de Déclaration de Projet prévue à l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme entraînant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Lys.

Conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Conformément aux dispositions des articles R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération est exécutoire de plein droit à compter de sa transmission au Préfet et de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées.

La délibération est notifiée aux personnes publiques associées.

(rapporteur : Monsieur le maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 14 - Urbanisme – Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) sur la commune de Saint-Lys – Définition des objectifs et des modalités de concertation

Monsieur Thierry ANDRAU : si j'ai bonne mémoire, il y en avait déjà un quand même.

Madame Céline BRUNIERA : il se trouve que s'il y en a un, il n'est pas annexé au PLU.

Monsieur Thierry ANDRAU : je peux vous affirmer qu'il existe.

Madame Céline BRUNIERA : nous allons procéder à des vérifications.

Monsieur le Maire : on va le regarder et je demande à Madame MATHEU de noter cette question afin que l'on puisse la traiter, merci à vous.

La commune de Saint-Lys n'ayant pas de Règlement Local de Publicité (RLP), c'est la réglementation nationale qui s'applique sur son territoire et c'est le préfet qui est compétent dans le domaine de l'affichage et de la publicité.

A ce jour, les enseignes installées sur la commune présentent une forte disparité en matière de qualité, de matériaux et de taille. Un certain nombre d'enseignes sont peu qualitatives et mal entretenues. Certains terrains et bâtiments présentent une très forte densité d'enseignes, parfois illégaux.

La mise en place d'un RLP permet l'instauration, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, pour mieux adapter les prescriptions nationales au contexte communal, et transfère la compétence de police en la matière du préfet au maire.

Aussi l'élaboration du RLP sera menée simultanément avec la révision du PLU en cours.

Motifs et objectifs de l'élaboration d'un RLP :

Ce document visera à protéger le cadre de vie des Saint-Lysiens, à répartir de façon harmonieuse l'ensemble des dispositifs publicitaires, tout en respectant le patrimoine architectural, paysager et environnemental (en cohérence avec la qualité demandée aux abords des monuments historiques).

La réglementation sera donc plus restrictive que la réglementation nationale sur certains secteurs stratégiques tels que :

- **Le centre-ville ;**
- **Les abords du monument historique ;**
- **Les axes d'entrée de ville.**

En cohérence avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision et avec les différentes politiques publiques portées par la commune de Saint-Lys, les objectifs du Règlement Local de Publicité prennent en compte les spécificités du territoire.

Le conseil municipal **PRESCRIT** l'élaboration du Règlement Local de Publicité et **DEFINIT** les objectifs poursuivis, conformément à l'article LM153-11 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- Le RLP sera conduit concomitamment à la démarche du PLU afin que les réflexions se nourrissent mutuellement, en suivant les objectifs déjà présents dans le PADD :

a. Définir un cadre de vie urbain attractif et qualitatif :

- Préserver l'unité urbaine du cœur du village

Elaborer des prescriptions réglementaires comprenant des objectifs d'intégrations architecturales et paysagères s'appliquant à la commune de Saint-Lys.

- Mettre en œuvre les dispositions réglementaires adaptées pour protéger et mettre en valeur les bâtiments représentant un intérêt patrimonial

b. Permettre un développement économique qui renforce les centralités de quartiers identifiées, en lien avec les zones d'activités :

- Centre ville

Pérenniser le tissu commercial du centre-ville en mettant en valeur le patrimoine bâti du cœur urbain.

- Zone d'activités

Conserver le potentiel foncier pour l'accueil des entreprises en le repositionnant sur des axes routiers porteurs en matière d'attractivité, veiller à la qualité de leur implantation dans le paysage et l'environnement.

c. Préserver la richesse patrimoniale du territoire communal dans toute la diversité de ses composantes et mettre en valeur ces ressources pour valoriser le territoire :

- Préserver l'unité urbaine du cœur de village et assurer sa mise en valeur tout en répondant aux exigences techniques actuelles.

- Améliorer la qualité visuelle des axes structurants et préserver les entrées de ville
- Améliorer la réactivité face aux infractions au cadre réglementaire

- **FIXE** les modalités de concertation, conformément aux articles L103-3 et L153-11 du Code de l'Urbanisme, à savoir :
 - Affichage de la délibération de prescription durant la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet,
 - Information sur le site internet de la Mairie,
 - Mise à disposition d'un registre à l'accueil de la Mairie,
 - Mise à disposition des documents au fur et à mesure de l'avancée de la procédure,
 - Organisation d'au moins une réunion publique,
 - Organisation d'au moins une réunion de concertation à destination des professionnels,

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de communication du Maire.

Pas de question diverse.

La séance est levée à 22 h 50.



Fabrice PLANCHON
Secrétaire de séance



